

Rapport 2014





Sommaire

Les chiffres-clés de 2014	/ 2
Grandes lignes 2014	/ 3
Assurance	/ 4 - 7
Patrimoine bâti / 4	
Sinistres / 5 - 7	
Primes / Estimations / Réassurance / 7	
Prévention	/ 8 - 9
Prescriptions AEAI / Commissions de la police du feu / 8	
Subventions / 9	
Défense incendie	/ 10 - 13
Des régions se mettent en place / Un nouvel outil de gestion / 10	
Le centre de formation de Couvet / 11	
Régions et détachements de sapeurs-pompiers / 11-12	
Administration/Finance	/ 14
Présentation des comptes / Missions de secours / 14	
ECAP	/ 15 - 17
Conseil d'administration - Organisation et collaborateurs / 15 - 16	
Experts externes / 17	
Finances	/ 18
Résultats généraux / Révision et approbation des comptes / 18	
Rapport de révision	/ 20 - 21
Bilan	/ 22
Comptes de profits et pertes	/ 23
Flux de trésorerie	/ 24
Variation des capitaux propres	/ 25
Annexes	/ 26 - 50
Principes de présentation des comptes et d'évaluation / 27	
Commentaires au bilan / 32 - 40	
Commentaires au compte de profits et pertes / 41	
Informations sectorielles / 42 - 47	
Annexes aux comptes annuels / 48 - 50	

Les chiffres-clés de 2014

Bâtiments assurés

48'324

48'054

Capitaux assurés

51'853'543'619.-

50'865'877'744.-

Primes encaissées

35'787'221.-

31'550'013.-

Taux de prime moyen

0.690‰

0.620‰

Sinistres feu

265

272

Sinistres éléments naturels

609

4810

Dommmages feu

7'868'711.-

16'016'633.-

Dommmages éléments naturels

2'921'914.-

25'940'358.-

Dommmages totaux

10'790'625.-

41'956'991.-

Dommmages (en ‰ du capital assuré)

0.208 ‰

0.825 ‰

Fonds de réserve

150'535'750.-

134'007'000.-

Réserves (en ‰ du capital assuré)

2.90 ‰

2.63 ‰

■ 2014
■ 2013





Grandes lignes 2014

Après une année 2013 qui avait été exceptionnelle à plus d'un titre, grêle mémorable, feux nombreux et destructeurs, nouveau cadre légal pour la prévention et la défense incendie, le millésime 2014 s'est révélé globalement plus serein. Les sinistres de l'année précédente ont continué de marquer profondément les activités des collaborateurs de l'ECAP, sans toutefois revêtir le même caractère d'urgence.

Sur le front de la défense incendie, 2014 a constitué une année importante. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) en juillet 2013, c'est le règlement d'application de ces nouvelles dispositions qui a été validé par le Conseil d'Etat le 24 mars. L'ECAP dispose ainsi de la plupart des outils nécessaires au démarrage du chantier de réorganisation des sapeurs-pompiers et des secours dans le canton. L'ECAP soutient les communes dans la création des quatre régions de défense et de secours, notamment par des planifications spatiales et des simulations financières. Si nécessaire, il apporte également son concours à la mise en place de structures intercommunales. Il est en particulier intervenu dans le processus d'élaboration du syndicat intercommunal du Littoral, vaste projet réunissant 23 communes de Vaumarcus à la Neuveville. Dans ce processus, l'inspectorat cantonal des sapeurs-pompiers joue le rôle de courroie de transmission entre les politiques et les opérationnels sur le terrain. A tous les niveaux, il s'agit de faire comprendre la nécessité d'une réflexion globale. Celle-ci s'impose d'ailleurs, tant sur le plan régional que cantonal, comme une évidence lorsque l'efficacité et la maîtrise des coûts guident les réflexions.

Le secteur Prévention a également vécu une année riche en mutations. En cours d'élaboration depuis 2010, les nouvelles prescriptions de protection incendie de l'AEAI sont arrivées en phase de consultation, tout d'abord technique, puis politique. Le principe directeur de leur élaboration a été l'économie, à savoir le maintien des exigences de protection des personnes en maîtrisant, voire réduisant autant que possible, les coûts à charge des propriétaires et de la société en général. Cela explique le soutien unanime qu'elles ont reçu, permettant leur entrée en vigueur le 1er janvier 2015. Dès l'automne, l'ECAP a mis en œuvre un vaste plan de formation destiné aux professionnels et aux communes, leur permettant d'appréhender les principaux changements, tant dans les procédures de construction que lors des contrôles par les commissions de police du feu. Pour mémoire, ces prescriptions, adoptées par l'Autorité intercantonale sur l'élimination des entraves techniques au commerce (AIETC) ont force obligatoire dans toute la Suisse et prient sur le droit cantonal.

Au milieu de ces diverses mutations en cours, l'activité de l'assurance s'est poursuivie de manière soutenue. De nombreux sinistres liés à la grêle du 20 juin 2013 sont encore ouverts, les artisans n'ayant de loin pas tous pu procéder aux réparations avant l'hiver 2013-2014. Leur traitement mobilise passablement de temps et d'énergie. Heureusement, les sinistres de l'exercice écoulé s'inscrivent globalement dans la moyenne des dernières années avec 265 incendies et 609 cas de dégâts dus aux éléments naturels. Au final, les dommages se montent à près de CHF 10'800'000.-, trois sinistres totalisant à eux seuls, près de 4 millions de francs.

Sur le plan financier, l'exercice boucle sur un résultat positif, aidé en cela par une année boursière globalement favorable et des remboursements importants de la réassurance suite à la grêle. Le résultat d'exploitation se monte à CHF 16'651'149.-. En application des normes RPC, il est entièrement versé au capital propre, permettant d'adapter les réserves à l'augmentation du capital assuré qui a connu en 2014 une croissance soutenue pour atteindre au 31 décembre le montant record de 51,9 milliards de francs. Cet excellent résultat, même s'il est exceptionnel, confirme le bienfondé de la réflexion initiée sur une possible baisse des tarifs de l'ECAP et qui devrait aboutir en 2015.

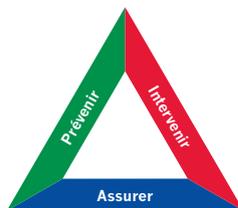
En résumé, une année riche en mutations de toutes sortes qui a vu l'Etablissement cantonal asseoir son rôle dans chacun des trois axes de sa mission : Assurer, Prévenir et Intervenir.

Alain Ribaux

**Président de la Chambre
d'assurance immobilière**

Jean-Michel Brunner

Directeur de l'ECAP



Assurance

Patrimoine bâti

La valeur du capital assuré a connu une belle progression durant l'exercice 2014 pour atteindre en fin d'année le montant de 51.853 milliards de francs, soit une augmentation de 1.94%.

Si l'on ne considère que les constructions nouvelles, comme l'an dernier, c'est le Val-de-Ruz qui a enregistré le plus fort accroissement avec 160 bâtiments neufs pour une valeur de 85,1 million de francs. L'augmentation globale des valeurs assurées s'y monte à 162.99 millions (3.63%), devant les districts du Locle (+100,4 millions, soit 2.19%), du Val-de-Travers (+80.2 millions, soit 1.96%), de Neuchâtel (322,7 millions, soit 1.94%) et de Boudry (+181.3, soit 1.76%) le district de la Chaux-de-Fonds ferme la marche avec une variation de 1.3% (140.05 millions).

Il faut rappeler que l'accroissement des valeurs assurées se décompose en trois volets : d'une part la croissance due aux nouvelles constructions, d'autre part les transformations, rénovations et améliorations et finalement les réestimations par les experts de l'ECAP, en particulier pour des bâtiments n'ayant pas été revus depuis plus de dix ans.

Récapitulation

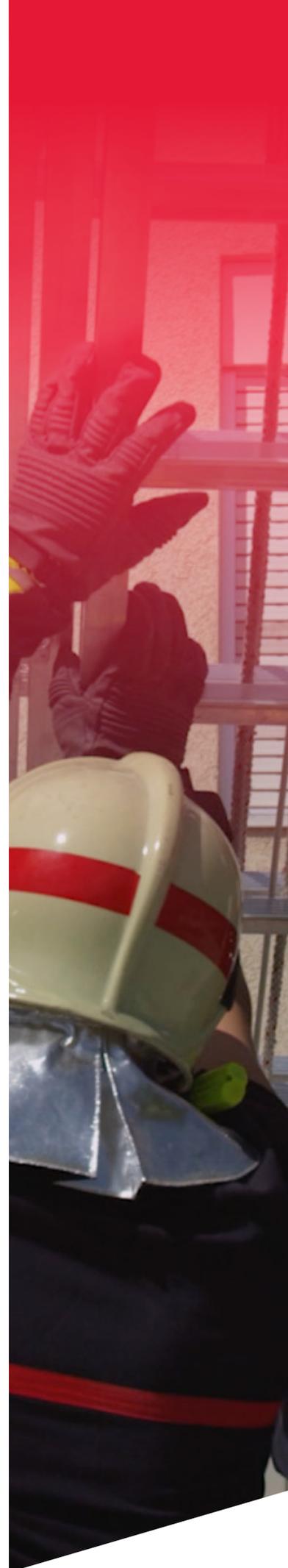
Districts	Nb total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Somme d'assurance au 31/12/2014	Somme d'assurance bâtiments nouveaux
Neuchâtel	10'990	109	16'951'046'011	136'016'000
Boudry	12'463	133	10'498'714'612	95'966'400
Val-de-Travers	5'706	54	4'164'747'770	32'768'000
Val-de-Ruz	6'535	160	4'656'957'991	85'076'000
Le Locle	7'383	73	4'682'461'009	76'436'000
La Chaux-de-Fonds	5'247	41	10'899'616'226	57'023'254
Total du canton	48'324	570	51'853'543'619	483'285'654
Part des nouveaux bâtiments		1.18%		0.93%

Si l'on considère le nombre et la valeur des bâtiments selon leurs catégories d'usage, les tendances restent globalement similaires aux années antérieures. Seule exception notable, l'effectif des bâtiments à vocation industrielle ou artisanale s'est réduit de 3.6%, alors même que la valeur de cette catégorie s'est accrue de 3.4%. Pour les autres usages, les bâtiments dédiés à des activités hôtelières ont reculé en valeur et en nombre (-0.16% / -0.92%). Les immeubles liés à l'agriculture ont diminué de 71 unités, alors que leur valeur globale s'est accrue de 0.5% (4172 unités pour 2'30 millions de francs).

Les bâtiments résidentiels, locatifs ou individuels, représentent toujours une part plus élevée du patrimoine assuré. A fin 2014, elle se monte à 64.5% de la valeur du parc immobilier cantonal. Cette part est de 12.6% pour les bâtiments administratifs et publics et 10.0% pour l'industrie et artisanat.

En ce qui concerne la structure des bâtiments, qui est l'un des critères déterminant le taux de prime, les bâtiments massifs représentent 62.6%, les bâtiments dits "massifs solivage" 24.5%, les bâtiments mixtes 9.9% et les bâtiments non massifs 2.9%. Le solde est constitué de bâtiments en construction.

Lors de sa séance du 21 août 2014, la Chambre a décidé de maintenir l'indice ECAP à 110. Cette décision est fondée sur la stabilité de l'indice des prix de la construction de l'espace Mittelland qui constitue la base de référence.



Sinistres

Après une année 2013 éprouvante, tant sur le plan humain que financier, la sinistralité a retrouvé en 2014 un niveau relativement conforme à la moyenne et même inférieur aux montants budgétés.

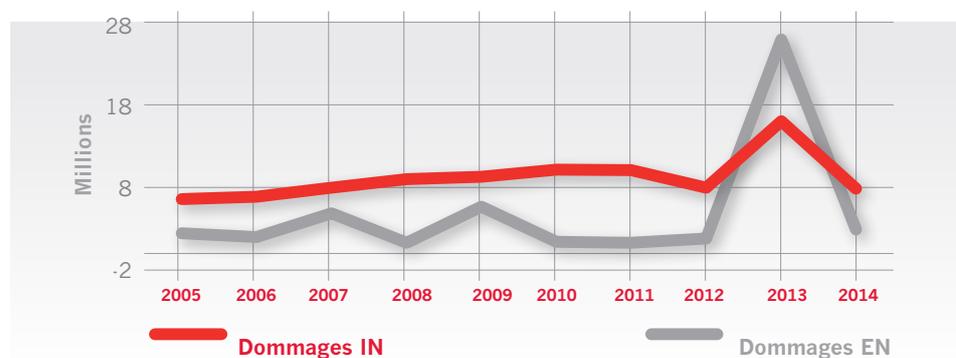


Figure 1: Évolution des dommages en 10 ans

Cette charge de sinistres est toutefois singulièrement alourdie par les dommages annoncés en 2014, mais conséquents à des événements survenus durant l'exercice précédent, et notamment la grêle. La loi prévoit en effet un délai d'un an pour annoncer un cas. L'impact de ces sinistres se monte à 4.38 millions de francs, faisant culminer les indemnités liées à la grêle du 20 juin 2013 à 29,13 millions pour 5079 cas reconnus.

Dommages incendies

Les dommages dus au feu ont été sensiblement plus bas que l'année précédente, puisqu'ils ne représentent que la moitié des sinistres survenus en 2013, pour un nombre d'événements sensiblement identique (2013 : 272 / 2014 : 265). En l'occurrence, les dommages moyens par cas ont passé en chiffres ronds de 58'800 en 2013 à 29'900 en 2014.

Sur les 7'868'711.- d'indemnités dues, les deux tiers sont imputables à huit incendies dont deux dépassent le million de francs. La variété des causes, humaines ou techniques, souligne la nécessité d'actions de prévention selon plusieurs axes, dont la mise en évidence de comportements à risque et le contrôle de conformité des installations par des professionnels. L'ECAP continue de jouer son rôle dans ces deux domaines, notamment au travers des formations dispensées dans le cadre de son centre de prévention, l'ECAPI et de la campagne de sensibilisation organisée dans les écoles.

A ce titre, l'analyse des causes sur l'ensemble des cas survenus est également riche d'enseignements quant aux axes sur lesquels l'établissement doit porter ses efforts, tout en restant modeste quant aux effets possibles à court terme des actions entreprises.

A noter qu'afin de permettre une vision plus parlante, et contrairement aux années précédentes, les cas dont les causes n'ont pas pu être déterminées de manière incontestable, mais pour lesquels il existe des faisceaux d'indices probants, ont été classés dans la catégorie la plus vraisemblable. A des fins de comparaison, il a été procédé au même exercice pour 2013.

Comme par le passé, ce sont quelques sinistres majeurs qui ont provoqué la majorité des dommages. Les huit plus gros sinistres de l'année représentent plus des deux tiers des dégâts dus au feu, soit 5.2 millions de francs. Les trois principaux totalisent quant à eux la moitié des dommages causés par les 265 incendies de 2014.

Dommmages éléments naturels

Avec des indemnités prévues de CHF 2'921'914.- l'année a été relativement clémente, même si trois épisodes de tempêtes ont finalement provoqué des dégâts deux fois supérieurs à la moyenne des années 2010 à 2012. Toutefois, en comparaison avec le bilan final de 2013, cela ne représente qu'un dixième des dommages subis.

Le principal événement de 2014 aura été la tempête Gonzalo du 21 octobre avec des vents de plus de 110 km/h sur le Littoral et des pointes enregistrées à 178 km/h à Chasseral. Ce jour-là ce ne sont pas moins de 405 bâtiments qui ont été endommagés pour un montant de 1,38 million de francs en grande majorité dans le bas du canton.

Les intempéries du mois de juillet ont également pesé lourd dans le bilan annuel. Entre le 4 et le 7, des vents violents et des pluies torrentielles ont mis à mal plus de 150 bâtiments, générant plus de 915'000 francs de dégâts, dans l'ensemble du canton.

Enfin, dans une moindre mesure, l'épisode venteux du 13 février aura également contribué pour environ 10% au montant annuel des dommages.

Les autres éléments naturels, neige, grêle ou glissements de terrain ont presque totalement épargné le canton.

Il faut relever que ces dommages, d'un peu moins de 3 millions concernent uniquement des événements survenus en 2014. Si l'on veut avoir une vue plus exhaustive des charges supportées par l'Etablissement, il convient d'y ajouter les dommages survenus en 2013, mais déclarés en 2014. En effet, de nombreux propriétaires n'ont constaté qu'après coup des dégâts, en particulier occasionnés par la grêle du 20 juin, soit à l'occasion d'intempéries hivernales ou lors d'un contrôle périodique de toiture. La loi donnant un délai d'un an pour annoncer un sinistre, ces cas ajoutent à la charge des sinistres liés aux éléments naturels un montant de 4.38 millions. Ces annonces complémentaires font de la grêle de 2013, l'événement de loin le plus destructeur que l'ECAP a eu à affronter avec plus de 5000 bâtiments touchés, mais surtout des indemnités qui dépasseront les 29 millions. Si le délai d'annonce a été communiqué et appliqué de manière stricte, des délais supplémentaires ont dû être accordés pour la réalisation des travaux, compte tenu de la difficulté des artisans et fournisseurs à faire face à la multiplicité des cas.

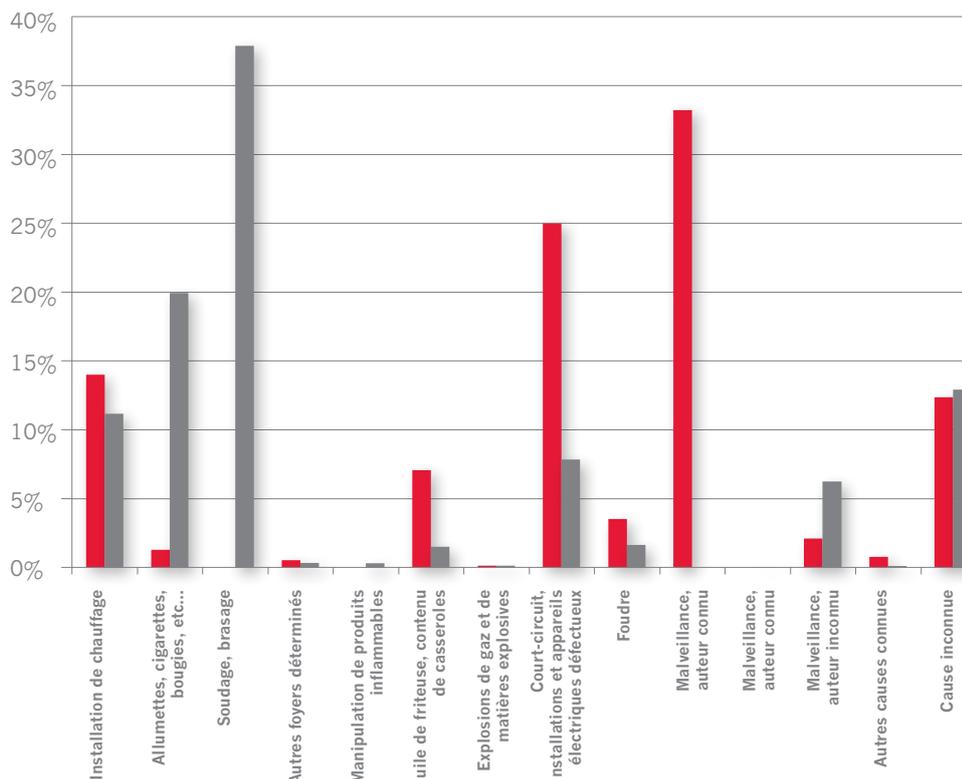


Figure 2 : Origine des sinistres (en pourcentage des indemnités)



Primes

La perte de plus de 4 millions de francs enregistrée l'année précédente suite à la conjonction de nombreux sinistres feu et éléments naturels n'a évidemment pas permis d'octroyer de rabais en 2014. En conséquence, et sans changement de tarif, le taux de prime moyen a sensiblement augmenté, passant de 0.62 à 0.69‰.

Par contre, la récurrence des rabais octroyés depuis 2006 a poussé l'ECAP à s'interroger sur la pertinence du niveau de primes actuel. Il semblerait en effet logique de fixer un tarif permettant de garantir le financement à long terme des réserves de l'Etablissement, et donc sa capacité à faire face à des événements majeurs, mais qui soit aussi le plus compétitif possible. Dans ce contexte, le rabais ne devrait être qu'une mesure exceptionnelle qui reflète une sinistralité particulièrement basse en cours d'exercice. Une étude est en cours qui débouchera sur des décisions de la Chambre durant l'exercice 2015. Les recommandations émises par les analystes financiers de l'UIR (Union intercantonale de réassurance) constitueront une aide solide à la décision dans le but d'optimiser la charge des propriétaires tout en garantissant la couverture des engagements à long terme.

En 2014, les primes d'assurances encaissées se montent à CHF 26'572'395 ; la prime de base, qui traduit la part de solidarité entre les assurés quelle que soit la nature de leur bâtiment, représente le 52% de ce montant, le solde étant la prime de risque fixée en fonction du type de construction et de l'usage de l'immeuble. La contribution aux frais de prévention et de lutte contre les dommages s'est élevée à 9.21 millions.

Estimations

L'effort entrepris depuis quelques années pour assurer un rythme d'estimations décennal a été maintenu en 2014. Même si les experts internes et externes ont été encore assez fortement sollicités pour l'évaluation des sinistres liés à la grêle, le nombre de bâtiments réestimés s'est élevé à 5194, en hausse de 13% par rapport à 2013. Pour la première fois depuis longtemps, ce chiffre est supérieur au 10% des 48276 objets assurés par l'ECAP, et surtout la planification des visites en 2014 a permis de très sensiblement réduire le nombre de bâtiments qui n'avaient pas été réestimés depuis l'entrée de la loi sur l'assurance et la préservation des bâtiments de 2003.

Réassurance

Le rôle essentiel de la réassurance contractée par l'Etablissement auprès de l'UIR a été confirmé en 2013 et 2014. En effet, le transfert des risques, depuis un niveau de dommages défini, permet de limiter la charge financière de l'ECAP en cas d'événement exceptionnel tant en matière d'incendie que d'éléments naturels.

Dans le cadre de la grêle de 2013, dont de nombreux cas n'ont été constatés et déclarés qu'en 2014, la réassurance est intervenue pour un montant total proche de 14,5 millions.

Dans ce cadre, il faut rappeler que l'UIR est une corporation intercantonale de droit public à but non lucratif qui travaille exclusivement pour les ECA de Suisse. Elle se réassure de manière globale sur le marché international. Les divers ECA bénéficient ainsi d'une dilution des risques et d'un effet de masse qui débouche sur des tarifs sensiblement inférieurs à ceux d'une réassurance individuelle.

Prévention

Prescriptions AEAI 2015

La norme et les directives suisses de prévention incendie, élaborées par l'Association suisse des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) ont force obligatoire en Suisse depuis 2005. Elles font l'objet d'un concordat intercantonal. En juin 2010, l'AEAI a reçu pour missions de préparer une révision complète de ces prescriptions. Le principal mot d'ordre qui a présidé à cette révision est l'économie, à savoir que les coûts des mesures de protection incendie doivent être proportionnés à la réduction possible des dommages et au potentiel de pertes.

Depuis 2013, la consultation technique a donné lieu à un travail de fonds de la part de l'ensemble des établissements cantonaux. L'ECAP a notamment mobilisé ses experts en prévention pour participer aux groupes de travail mis en place au niveau romand. L'ensemble des nouvelles normes et directives ont été passées en revue et ont fait l'objet de nombreuses propositions d'amendements. Sur cette base, la consultation politique a été lancée en janvier 2014. Au terme de ce processus et considérant l'adhésion de l'ensemble des cantons au projet de révision, les nouvelles prescriptions ont été approuvées à l'unanimité et sans modification par les instances intercantionales au mois de septembre 2014.

Pour l'ECAP, ce changement de prescriptions a entraîné un surcroît d'activité important à trois niveaux, d'une part durant la phase de consultation, puis lors de l'élaboration du rapport commun aux instances romandes, enfin et surtout en termes de formation. Nos experts ont en effet suivi différents cours de requalifications sur les dispositions révisées. Ils ont dû s'imprégner de la nouvelle philosophie qui constitue une rupture par rapport aux pratiques en cours. Ils se sont enfin attelés à la préparation des supports didactiques pour les divers partenaires appelés à mettre en application les nouvelles dispositions, notamment les professionnels de la prévention, les architectes et autres intervenants du bâtiment ainsi que les membres des commissions de police du feu. Cette intense activité de formation se poursuit en 2015 pour accompagner l'entrée en vigueur des prescriptions au 1er janvier 2015.

Commissions de police du feu

L'ECAP a poursuivi en 2014 son soutien actif aux commissions communales de police du feu dans leurs missions de prévention. Visites conjointes, conseils dans des cas difficiles ou litigieux, aide à la préparation de décisions. L'appui est multiple et s'adapte aux besoins des communes.

Sur le plan statistique, les 267 commissaires de police du feu des 37 communes neuchâteloises ont effectué 6295 visites et ont rendu 1083 décisions. Le taux de visites, par rapport au nombre total de bâtiments varie sensiblement d'un district à l'autre. Le district du Locle avec une moyenne de 18.8% présente le taux le plus élevé. A l'inverse, la réorganisation de la police du feu suite à la fusion des communes n'ayant pas été achevée avant 2014, le Val-de-Ruz n'a visité que 4,6% de ses bâtiments. Les autres districts affichent tous une moyenne entre 12.3% et 16.3%.

Les 3 assemblées annuelles des commissions de police du feu (Montagnes, Vallées et Littoral) se sont déroulées entre le 23 et le 30 octobre, respectivement au Locle, à Dombresson et à Saint-Aubin. Elles ont été l'occasion de donner une première information sur les changements découlant de la mise en application des nouvelles prescriptions AEAI dès le 1er janvier 2015. Un cours de formation sera organisé au printemps afin de permettre aux commissaires de les appliquer progressivement.

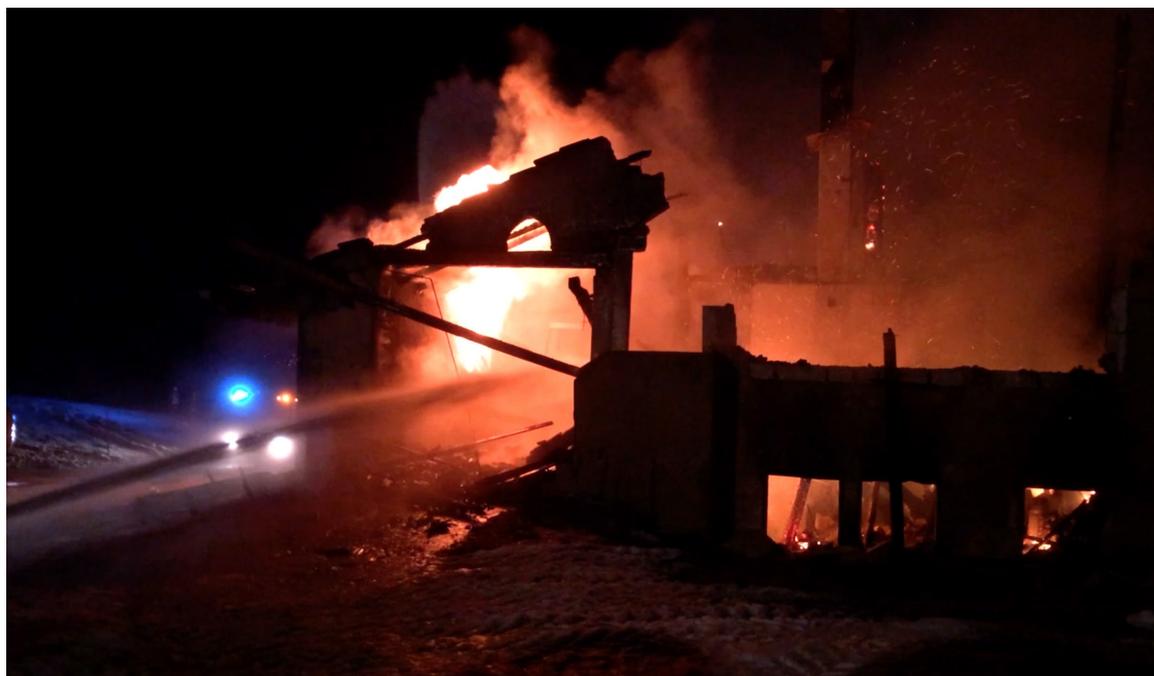


Subventions

Le soutien à des mesures de prévention, en particulier dans le domaine de la protection incendie, a de nouveau constitué l'une des tâches importantes de l'ECAP en 2014.

Affectation des subsides de prévention	Subventions (CHF)	Nb de dossiers
1 Cloisonnement	517'906	155
2 Détection et asservissement	209'483	26
3 Formation	33'613	24
4 Hydrants et adductions d'eau	87'231	27
5 Evacuation et voies de fuites	82'174	17
6 Protection contre la foudre	79'558	24
7 Moyens d'extinction	955	1
8 Divers	7'611	10
	1'018'531	284

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de dossiers traités a augmenté de 13%, même si les montants octroyés ont diminués de 9%. L'augmentation tendancielle des dommages dus aux éléments naturels plaide de plus en plus en faveur d'une action accrue de l'ECAP dans ce domaine. Le règlement des subventions approuvé par la Chambre prévoit la possibilité de soutenir des mesures prises par les propriétaires dans le but de prévenir des dégâts à leur bâtiment. Toutefois, un travail d'information est nécessaire à ce niveau afin que les conditions de ces aides soient connues. La collaboration avec le secteur assurance pour identifier les bâtiments sinistrés de manière récurrente est également indispensable afin de pouvoir conseiller efficacement les propriétaires et les inciter à agir de manière préventive.



Défense incendie

Initiée en 2013 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (LPDIENS), la mutation de la défense incendie du canton est entrée dans une phase très concrète tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel.

Des régions se mettent en place

Les 4 régions prévues par la loi ont toutes progressé dans la mise en place de leur organisation. Toutefois vu leurs différences de structure politique et d'organisation des corps de sapeurs-pompiers, l'avancement et la nature des travaux varie considérablement de l'une à l'autre.

Par arrêté du 4 juin 2014, le Conseil d'Etat a fixé au 31 mars 2015 la date à laquelle les communes devront impérativement être regroupées en régions. Il a également défini le 1er janvier 2016 comme le dernier délai pour le début de leur fonctionnement administratif et financier.

Les deux vallées (Val-de-Ruz et Val-de-Travers) remplissent d'ores et déjà la plupart des conditions mais doivent encore formaliser certains aspects, notamment réglementaires.

Les Montagnes ont attendu l'adoption du règlement d'application de la loi en mars 2014 avant de mettre les partenaires autour de la table. L'architecture de base de la région est toutefois connue depuis le regroupement des corps de La Chaux-de-Fonds, du Locle et des Brenets.

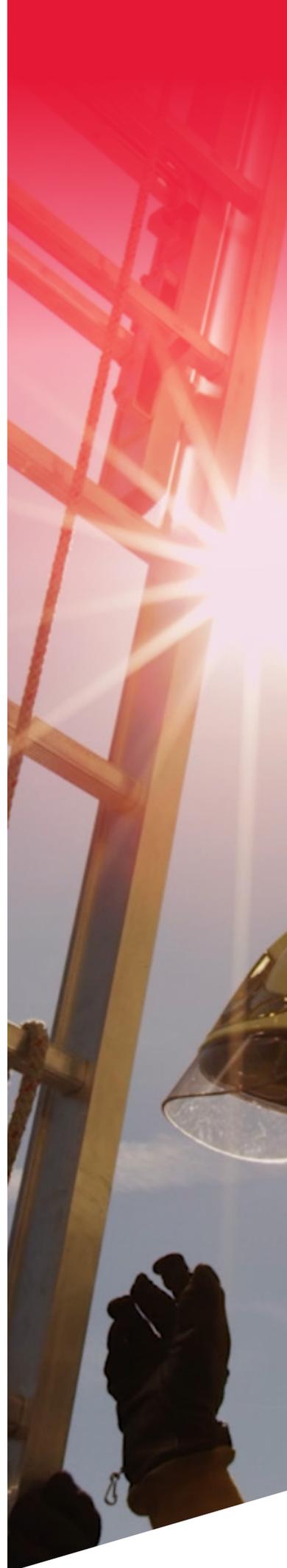
L'ECAP s'est donc principalement investi dans le soutien de la démarche en cours sur le Littoral, apportant aux communes qui le souhaitaient un appui dans le processus de préparation de la ratification du règlement du futur syndicat par les Conseils généraux. Au final, les législatifs des 23 communes concernées (22 communes du littoral neuchâtelois et la Neuveville) ont accepté le principe de l'adhésion. Le syndicat pourra donc être créé dans les premières semaines de 2015. Il devra rapidement s'atteler à la définition de son organisation administrative et territoriale.

Un nouvel outil de gestion

Depuis de nombreuses années le corps de Sapeurs-pompiers professionnels de Neuchâtel (SIS-NE) utilise un logiciel de gestion des ressources, SGARI. Plus récemment cet outil informatique a été adopté par le SIS des Montagnes et le centre de secours de l'Entre-deux-Lacs. SGARI étant arrivé en fin de vie, l'ECAP s'est associé au développement d'une application en ligne, dénommée Eagle, réunissant l'ensemble des sapeurs-pompiers du canton par le centre de formation de Couvet.

Cet outil permet de gérer les hommes et le matériel tant sur le plan purement administratif (cursus des pompiers, stock de matériel, caractéristique des véhicules, facturation ou soldes, par ex.) que plus opérationnel (journalisation des événements d'une intervention, localisation de véhicules, préparation de cours et de leçons). Sa mise en service initiale dans les 4 régions a eu lieu entre novembre et décembre et sa généralisation dans l'ensemble des détachements se fera progressivement dans le courant de 2015.

Elle permettra à tous les sapeurs-pompiers et à l'ECAP de travailler sur une base commune qui contribuera à renforcer les collaborations, rationaliser la formation et mieux gérer les véhicules et le matériel. De ce fait, l'introduction d'Eagle s'inscrit parfaitement dans le cadre de la réorganisation de la défense incendie du canton de Neuchâtel.



Le centre de formation de Couvet

Pour sa première année passée entièrement sous l'égide de l'ECAP, collaborateurs et infrastructures, le centre de Couvet a connu une belle activité. Outre les cours cantonaux qui ont totalisé près de 1100 jours/homme (voir tableau ci-dessous), le centre a accueilli des sessions d'instruction pour plusieurs entités sapeurs-pompiers volontaires et professionnelles du canton et extra-cantonaux. Du 5 au 9 mai, s'est déroulé le cours de base fédéral pour les aspirants instructeurs sapeurs-pompiers organisé sous l'égide de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers. Il a réuni sept participants issus des sept cantons latins.

Filière de formation	Nombre de participants	Nombre de jours
Formation de base	390	20
Formation Technique	63	8
Formation Spécialiste	144	8
Formation Instructeur	25	8
Cours Fédéraux	29	20
TOTAL	651	64

Régions et détachements de sapeurs-pompiers

La régionalisation en cours n'a encore induit que peu de mutations en 2014. Il faut toutefois relever que les majors Patrick Piaget (SDIS Val-de-Travers) et Patrick Vuilleumier (SDI Val-de-Ruz) ont été engagés comme commandants professionnels de leur service de défense incendie régional.



Défense incendie

Dans la perspective de la réorganisation en cours, le commandement de corps du canton se présente comme suit au 31 décembre 2014:

Future région Littoral	
Service d'incendie et de secours (SIS) Neuchâtel et du Littoral centre :	M. Frédéric Mühlheim
CSP du Littoral Centre - SDILC (Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvernier) :	cap. Yanis Callandret
CSP Bas-Lac (Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Hauterive, Saint-Blaise, Enges) :	cap. Alain Stoller
Centre de secours Entre-deux-Lacs (Le Landeron, Cornaux, Cressier, Lignièrès) :	maj. Sébastien Domon
Centre de secours Littoral-Ouest (Cortailod):	maj. Jean-Claude Bonvin
CSP du Vignoble (Bevaix, Boudry, Cortailod):	cap. Luc Roth
CSP Bôle-Colombier et CSP Rochefort/Brot-Dessous :	cap. Florent Fahrni
CSP La Béroche (Gorgier/Chez-le-Bart, St-Aubin/Sauge, Vaumarcus, Fresens, Montalchez):	cap. Sylvain Pabst (dès le 1.7.2014 en remplacement du cap. Olivier Kuster)
Région Val-de-Travers	
Service de défense incendie Val-de-Travers	maj. Patrick Piaget
Région Val-de-Ruz	
Service de défense incendie du Val-de-Ruz	maj. Patrick Vuilleumier
Section Nord	plt. Bernard Lehmann
Section Est	cap. Patrick Amez-Droz
Section Sud (regroupée avec la section Est dès 2015)	cap. Laurent Ryser
Section Val-de-Ruz Ouest	cap. Fabien Piaget
Future région des Montagnes	
Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SIS) (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets) :	maj. Thierry König
CSP Vallée de La Brévine (La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot) :	cap. Laurent Marguet
CSP Les Marais (Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Sagne) :	cap. Yvan Gonin
CSP Les Planchettes :	cap. Christophe Calame

Nouveaux commandants dès le 1.1.2015

Service d'incendie et de secours (SIS) Neuchâtel : maj. Jacques Corthésy

CSP Bas-Lac : cap. Frank Rossel

SDI Val-de-Ruz, section Nord : cap. Christian Bernasconi



Administration/Finances

Présentation des comptes

Pour la deuxième année, les comptes de l'Etablissement sont présentés selon les principes du standard Swiss-GAAP. De ce fait, la comparaison avec l'exercice précédent est nettement plus significative qu'en 2013, les comptes n'ayant pas donné lieu à des retraitements comme cela avait été nécessaire lors de l'introduction initiale de la norme.

Missions de secours

L'entrée en vigueur de la LPDIENS et surtout de son règlement d'application ont eu un impact direct sur l'activité du service financier de l'ECAP et sur la présentation des comptes. En effet, la loi prévoit que la réalisation opérationnelle de ces missions, à savoir le secours routier, la défense chimique et contre les hydrocarbures et le secours en milieu périlleux, est attribuée par l'Etablissement cantonal, aux sapeurs-pompiers professionnels des SIS. Par contre, leur gestion financière reste du ressort de l'ECAP et en particulier la gestion du fonds alimenté par les communes, les recettes des facturations aux tiers et d'autres subventions spécifiques. Depuis 2014, l'ECAP a donc procédé à l'encaissement des contributions communales et à la tenue de la comptabilité du fonds. Celui-ci apparaît pour la première fois au bilan dans une rubrique séparée. Les missions de secours n'étant pas liées aux bâtiments, l'ECAP ne participe pas à leur financement et cette gestion n'a donc pas d'influence sur son résultat.



ECAP

Après les changements intervenus

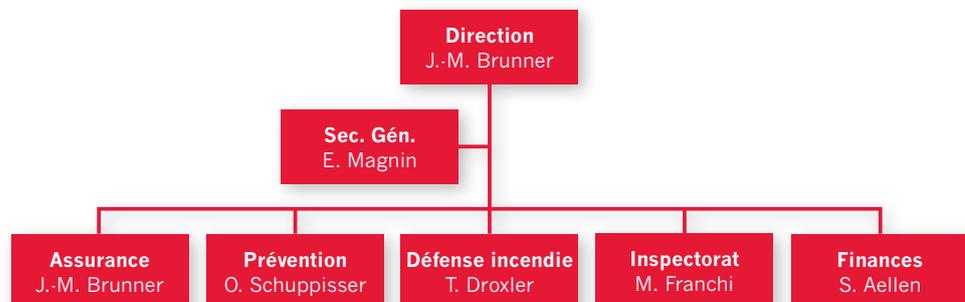
Conseil d'administration

La Chambre d'assurance immobilière a enregistré en fin d'année le départ de Monsieur Pierre Godet, atteint par la limite d'âge, qui a quitté ses fonctions après 8 ans d'activité. Il sera remplacé par M. Laurent Memminger, directeur de l'Etablissement cantonal jusqu'en 2012.

Au 1er janvier 2015, elle se compose de:

- Président:** Alain Ribaux, conseiller d'État, Neuchâtel
- Vice-président:** Francis Monnier, agriculteur, Dombresson
- Membres:** Violaine Blétry-de Montmollin, économiste, Vaumarcus
Pierre Hirschy, anc. conseiller d'État, La Sagne
Laurent Memminger, anc. directeur de l'ECAP, Neuchâtel
Florence Perrin-Marti, anc. conseillère communale, Le Locle,
David Racheter, dessinateur en chauffage et ventilation, St-Sulpice

Organisation et collaborateurs



Le secteur assurance a pris congé de Mme Daisy Hartmann, collaboratrice administrative depuis 1988 qui a fait valoir son droit à la retraite. Il enregistre parallèlement deux arrivées. D'une part, celle de M. Cédric Richard, architecte qui vient en priorité renforcer l'équipe chargée du traitement des sinistres. D'autre part, Mlle Débora Zini dont les activités seront réparties entre la gestion des dossiers d'assurance et celle des sinistres.

ECAP

Direction et Administration

Directeur (*):	Jean-Michel Brunner
Secrétaire général (*):	Eric Magnin
Assistante de direction:	Doris Ronsse
Secrétaire-réceptionniste:	Ruth Desaulles
Secrétaire Couvet	Stéphanie Delay
Apprenti:	Roderick Ullmann

Service des Finances

Responsable financier (*):	Stéphane Aellen
Comptable	Dora Rosario
Aides-comptables	Riccarda Richard Jenny Stauffer Claudia Brunner

Secteur Assurance

Responsable (*):	Vacant
Experts:	Véronique Rebstein, responsable des estimations Massimo Vitalba, responsable des sinistres Charlotte Nicolet Cédric Richard

Gestionnaires de sinistres:	Pierre-André Currit Brigitte Louis
Gestionnaires de dossiers:	Dominique Bärtschi Catherine Fehlmann Débora Zini Mickaël Leuba (+ webmaster) Daniel Guyot (+ corresp. informatique)

Secteur Prévention

Responsable (*):	Olivier Schuppisser
Experts:	Claude Broggi Pierre-Yves Eggli Raymond Vautravers
Secrétaires:	Maryse Lebas Isabelle Lebet

Secteur Intervention

Responsable défense incendie (*):	Thierry Droxler Jean-Michel Mollier, responsable logistique Jean-Pierre Oppliger Denis Droël
-----------------------------------	---

Inspecteur cantonal (*):	Maxime Franchi Lucien Dottori, responsable instruction Bertrand Spiller
--------------------------	---

Organe de révision	Brunner & Associés SA
--------------------	-----------------------

(*) Membres du comité de direction



Experts externes

Cédric Aklin,
Thierry Bieler,
Géraldine Chapatte,
Denis Cherbuin,
Roger-Claude Choffat,
Karin Davies,
Olivier de Bosset,
Fabienne Denoréaz Paul,
Christophe Farine,
Steve Hadorn,
Florence Hippenmeyer,
Jacques Kaiser,
Bernard Klaye,
Olivier Kohli,
Philippe Langel,
Marcel Longhi,
Jean-Marie Meroni,
Pierre Meystre,
Chantal Prémat Allanfranchini,
Jean-François Rumley,
Christophe Saudan,
Bertrand Sigg,
Frédéric Soguel,
Pascal Tharin,

architecte, Neuchâtel
 technicien du bâtiment, Bevaix
 dessinatrice en bâtiment, Les Bois
 technicien du bâtiment, Môtiers
 architecte, Fleurier
 dessinatrice en bâtiment, La Chaux-de-Fonds
 architecte, Neuchâtel
 architecte, Neuchâtel
 dessinateur-architecte, Valangin
 dessinateur en bâtiment, Coffrane
 architecte, Neuchâtel
 dessinateur en bâtiment, Chézard-St-Martin
 architecte, Le Locle
 dessinateur-architecte, Le Pâquier
 architecte, La Chaux-de-Fonds
 dessinateur architecte, Neuchâtel
 ingénieur civil, Hauterive
 architecte, Marin
 architecte, Neuchâtel
 anc. resp. assurance ECAP, Bevaix
 architecte, Les Geneveys-sur-Coffrane
 architecte, Saint-Aubin
 technicien du bâtiment, Neuchâtel
 architecte, Dombresson



Finances

Résultats généraux

Malgré un poids important des sinistres imputés à l'exercice, plus de 15,83 millions, le résultat financier est excellent. Le bénéfice de 16.7 millions s'explique schématiquement par les bonnes performances des marchés financiers (8.4 millions) et les indemnités de réassurance (4.4 millions). Il faut insister sur le fait que, contrairement aux exercices antérieurs à 2013, le résultat n'est pas diminué par la constitution de réserves, outre celles ayant un caractère légalement ou statutairement obligatoire. Le choix de cette option de présentation des comptes offre une transparence accrue, mais aussi des variations de résultats sensibles entre les années. Le lissage opéré par le passé au-travers de l'attribution ou du prélèvement à diverses provisions n'est plus possible, l'ensemble des fluctuations est absorbé par le capital propre.

Selon ce principe, la perte de 2013 doit être compensée et le capital propre doit être adapté annuellement à l'accroissement du capital assuré.

De manière plus détaillée, le résultat technique de l'assurance est positif de 8.246 millions en amélioration de 17.649 millions par rapport à 2013. La sinistralité plus faible est évidemment le facteur central de cette amélioration, mais les frais de gestion des sinistres ont parallèlement décliné de manière significative. L'absence de rabais en 2014 contribue aussi à cette amélioration de résultat pour environ 3.5 millions.

Dans le domaine de la lutte contre les dommages, la réforme en cours de la défense incendie cantonale n'a pas encore déployé tous ses effets et les régions n'ont pas procédé au renouvellement du matériel et des véhicules différé depuis plus de 5 ans. Le montant des subventions versées aux corps de sapeurs-pompiers est donc demeuré en deçà du budget prévu. Les montants non distribués en 2014 ont toutefois été provisionnés afin de pouvoir couvrir les charges planifiées à cet égard et qui ne manqueront pas de se concrétiser à partir de 2015.

Le principal écart, positif, par rapport au budget concerne le rendement des capitaux. Par prudence, les prévisions financières n'intègrent que les intérêts issus de titres à rendements fixes, en majorité des obligations. Elles ne tiennent pas compte de possibles variations de cours ou de dividendes. En 2014, le rendement moyen des placements s'est élevé à 4.19%, ce qui peut être considéré comme bon en regard de la stratégie prudente adoptée par l'Etablissement. Le marché des actions a continué à dégager des rendements importants, de même que les fonds de placement immobiliers. Par contre, le peu d'attractivité des créances, en particulier en francs suisses, et le prix élevé des différents vecteurs de placement a entraîné des niveaux de liquidités élevés qui n'ont pas permis d'atteindre des résultats encore meilleurs.

Les placements immobiliers contribuent également au bon rendement des capitaux, même si le contexte des taux bas incite à effectuer tous les travaux d'entretien nécessaires, voire à anticiper certains travaux planifiés.

Les annexes aux comptes fournissent des informations détaillées sur le résultat financier et ses différentes composantes.

Révision et approbation des comptes

Comme à l'accoutumée, la révision s'est effectuée en deux temps. Une première intervention a eu lieu à la fin du mois de novembre. Elle a eu pour objectif de vérifier le fonctionnement du système de contrôle interne mis en place au sein de l'Etablissement. Dans ce cadre, l'auditeur s'est notamment penché sur les processus liés à l'informatique, la facturation des primes et les contrôles institués en ce qui concerne le paiement des subventions et des indemnités sinistres.

L'audit comptable proprement dit a eu lieu durant la semaine du 16 au 20 mars 2015.

La révision a conclu à la conformité des comptes tant à la loi suisse qu'à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). Elle a également constaté le respect des normes d'audit suisse 890 ainsi que des exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 20 avril 2015.





Rapport de révision

Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels
à la Chambre d'assurance immobilière de
L'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP)
Neuchâtel

En notre qualité d'organe de contrôle, conformément à l'art. 10 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 29 avril 2003 et à l'art. 6 de son règlement d'exécution du 1^{er} décembre 2003, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **L'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP)**, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss Gaap RPC et aux dispositions légales, incombe à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation fidèle des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss Gaap RPC et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément au mandat qui nous a été confié et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BRUNNER ET ASSOCIES SA
Société fiduciaire


C. Brunner
Experte-réviseur agréée
Responsable de la révision


P. Kolonovics
Expert-réviseur agréé

Annexes : - Comptes annuels

Neuchâtel, le 20 avril 2015
PK/CMB/vp - 10

Bilan

Chiffres en milliers de francs	Explications	31/12/2014	31/12/2013	Variation
ACTIF				
Actifs immobilisés				
Placements de capitaux	1	220'372	213'993	6'379
Participations	2	7 727	7'727	0
Immobilisations incorporelles	3	17	0	17
Immobilisations corporelles	3	2'520	1'778	742
Total actifs immobilisés		230'636	223'498	7'138
Actifs circulants				
Actifs de régularisation	4	5'055	3'063	1'992
Créances	5	12'660	16'469	-3'808
Liquidités		28'711	25'204	3'507
Total actifs circulants		46'426	44'736	1'690
TOTAL ACTIF		277'063	268'234	8'828
PASSIF				
Capitaux propres				
Réserves provenant des bénéfices accumulés		133'885	137'993	-4'109
Résultat net de l'exercice		16'651	-4'109	20'760
Total capitaux propres		150'536	133'885	16'651
Capitaux étrangers				
Provisions techniques d'assurance	6	26'833	40'022	-13'189
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	38'014	38'142	-127
Provisions non techniques	8	27'515	25'014	2'501
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	22'978	22'150	827
Passifs de régularisation	10	5'917	4'507	1'410
Dettes	11	5'270	4'515	755
Total capitaux étrangers		126'527	134'350	-7'823
TOTAL PASSIF		277'063	268'234	8'828

Comptes de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs	Explications	31/12/2014	31/12/2013	Variation
		26'565	22'510	4'054
Produits des primes nettes d'assurance				
Primes de la réassurance	12	-4'264	-3'692	-572
Primes acquises pour propre compte		22'300	18'818	3'483
Charges nettes des sinistres	13	-10'113	-28'190	18 077
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	14	127	4'242	-4 115
Charges d'exploitation	15	-4'130	-4'357	227
Autres produits d'exploitation		60	84	-23
Résultat technique	16	8'246	-9'403	17'649
Produits pour la prévention		4'096	4'020	76
Charges pour la prévention		-2'721	-3'019	298
Variation des provisions non techniques pour la prévention		-1'375	-1'001	-375
Résultat pour la prévention des dommages	17	0	0	0
Produits pour la lutte		6'481	6'376	105
Charges pour la lutte		-4'503	-4'628	125
Variation des provisions non techniques pour la lutte		-1'978	-1'748	-230
Résultat pour la lutte contre les dommages	18	0	0	0
Produits pour les missions de secours		2'412	115	2'296
Charges pour les missions de secours		-2'407	-115	-2'291
Variation des provisions non techniques pour les missions de secours		-5	0	-5
Résultat pour les missions de secours	19	0	0	0
Produits des placements de capitaux	20	14'774	11'462	3'312
Charges des placements de capitaux	21	-5 541	-5'349	-193
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	22	9'233	6'114	3'119
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	23	-827	-876	49
Résultat des placements de capitaux		8'405	5'237	3'168
Résultat d'exploitation		16'651	-4'165	20'817
Résultat extraordinaire		0	57	-57
Bénéfice/perte		16'651	-4'109	20'760

Flux de trésorerie

Chiffres en milliers de francs	2014 01.01 -31.12	2013 01.01 -31.12
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation		
Bénéfice/Perte	16'651	-4'109
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	4'220	3'272
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-8'501	-5'684
Amortissements sur immobilisations incorporelles	6	387
Amortissements sur immobilisations corporelles	629	53
Variation des provisions techniques d'assurance	-13'189	24'718
Variation des provisions techniques pour sécurité et fluctuation	-127	-168
Variation des provisions non techniques	2'501	3'698
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	827	876
Variation des créances	3'808	-14'831
Variation des actifs de régularisation	-1'992	-731
Variation des engagements	755	1'805
Variation des passifs de régularisation	1'410	183
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	6'998	9'470
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement		
Investissements en placements de capitaux	-135'613	-118'609
Désinvestissements en placements de capitaux	133'516	113'645
Investissements en immobilisations incorporelles	-23	0
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-1'371	-73
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	0
Investissements en participations	0	-597
Désinvestissements en participations	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	-3'491	-5'635
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement		
Variation des dettes financières à court terme	0	0
Variation des dettes financières à long terme	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement	0	0
Somme des flux de trésorerie	3'507	3'836
Variation de trésorerie		
Trésorerie au 01.01	25'204	21'429
Somme des flux de trésorerie	3'507	3'836
Dissolution consolidation Camerimo SA	0	-60
Trésorerie au 31.12	28'711	25'204

Variation des capitaux propres

Chiffres en milliers de francs	Total bénéfices accumulés
Capital propre 01.01.2014	133'885
Résultat 2014	16'651
Capital propre au 31.12.2014	150'536



Annexes

Glossaire

AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
CS	Centre de secours
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
UIR	Union intercantonale de réassurance



Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Principe de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24.03.2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 10 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 29 avril 2003 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 1er décembre 2003.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1er janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Annexes

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction.

Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à :

	2014	2013
EUR	1.2024	1.2255
USD	0.9936	0.8893
JPY	0.8288	0.8461
CAD	0.8578	0.8370
NOK	13.3440	14.6592
AUD	N/A	0.7969
GBP	1.5493	1.4730

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants :

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

Titres

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Immeubles

A l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois sont évalués à leur prix de vente escompté.

Constructions en cours

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.



Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.-. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels :	4 ans
-------------	-------

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.-. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Immeubles:	50 ans
Mobilier et installations :	5 ans
Gros véhicules défense incendie :	12 ans
Petits véhicules défense incendie :	8 ans
Véhicules missions de secours	Selon planification stratégique
Autres véhicules :	4 ans
Matériels informatiques :	3 ans

L'investissement matériel et logiciel informatiques, suite à la migration 2014 de l'environnement technique et des bases de données PGI (logiciel métier), sera effectif dès la réception de la facture du partenaire informatique SIEN. Le montant fourni reste approximatif au moment du bouclage des comptes 2014.

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Annexes

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent :

Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.

Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent :

Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.

Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (Ciren) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes :

Provision couvrant la part de recapitalisation de la caisse de pension Prévoyance.ne incombant à l'Établissement.

Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.

Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dues aux employés de l'ECAP.

Provision constituée pour financer les investissements nécessaires aux nouvelles missions de l'ECAP dans le secteur de la défense incendie.

Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.

Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.

Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.

Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).



Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision tient compte de l'allocation stratégique et des risques qui y sont liés.

Le plafond est déterminé selon un taux moyen calculé en fonction de la nature des placements de l'allocation stratégique et des risques par classe d'actifs.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.



Commentaires au bilan

1 Placements de capitaux

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2014	20'112	6'845	29'819	939
Entrées de valeurs	8'427	6'595	0	1'354
Sorties de valeurs	-23'935	-12'535	0	0
Bénéfices non réalisés	333	140	0	0
Pertes non réalisées	-69	-14	0	0
Bénéfices réalisés	1'683	1'754	0	0
Pertes réalisées	-129	-508	0	0
Valeur de marché au 31.12.2014	6'422	2'278	29'819	2'292

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2013	14'253	6'861	29'819	40
Entrées de valeurs	5'345	4'435	0	899
Sorties de valeurs	-2'749	-5'688	0	0
Bénéfices non réalisés	3'077	1'033	0	0
Pertes non réalisées	-27	-187	0	0
Bénéfices réalisés	223	461	0	0
Pertes réalisées	-11	-70	0	0
Valeur de marché au 31.12.2013	20'112	6'845	29'819	939

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Alternatif	Prêts	Liquidités	Total
13'517	102'375	6'078	808	1'211	32'289	213'993
4'882	32'465	2'952	-844	-171	78'939	135'613
-2'444	-28'751	-2'545	0	0	-62'290	-133'516
1'434	1'783	1'026	0	0	0	4'716
0	-2'060	-659	37	0	0	-2'802
46	187	79	0	0	0	3'785
0	-769	-12	0	0	0	-1'417
17'435	105'230	6'918	0	1'040	48'938	220'372

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Alternatif	Prêts	Liquidités	Total
9'112	95'286	4'667	782	1'277	44'520	206'617
5'523	42'459	6'357	32	-66	53'592	118'609
-464	-34'037	-4'819	-6	0	-65'823	-113'645
49	378	332	0	0	0	4'901
-702	-1'467	-521	0	0	0	-2'909
3	13	82	0	0	0	783
-3	-258	-21	0	0	0	-363
13'517	102'375	6'078	808	1'211	32'289	213'993

Annexes

Chiffres en milliers de francs		31/12/2014	01/01/2013
2	Participations	7'727	7'727
	L'ECAP est membre de la société simple du POOL (selon l'art.530 et suivants CO).	7'677	7'677
	L'ECAP est propriétaire à 100% de Camerimo SA. Selon Swiss Gaap RPC 30 chiffre 48, les filiales d'importance négligeable peuvent être exclues de l'intégration globale (les immeubles sont propriété de l'ECAP et Camerimo SA considéré comme filiale d'importance négligeable).	50	50
4	Actifs de régularisation	5'055	3'063
	Mise de fonds POOL	971	953
	Intérêts courus	921	946
	Divers	3'163	1'165
5	Créances	12'660	16'469
	Créances envers preneurs d'assurance		
	UIR indemnités réassurance sur sinistre feu	1'947	4'211
	UIR indemnités réassurance sur sinistre éléments naturels	8'506	11'261
	Créances envers des organisations liées		
	CCNC	88	0
	Camerimo SA	0	54
	Autres créances	2'120	942
	Impôt anticipé	1'005	385
	Créances primes	183	122
	Créances diverses	932	435

3 Immobilisations

	Immobilisation incorporelles		Immobilisations corporelles						Total
	Logiciel informatique	Total	Véhicule	Véhicule Défense Incendie	Véhicule missions de secours	Mobilier et installation	Matériel informatique	Immeuble	
Valeur comptable nette au 01.01.2014	0	0	24	31	0	0	0	1'723	1'778
Valeur d'acquisition au 01.01.	0	0	33	41	0	0	0	1'758	1'831
Entrées de valeurs	23	23	16	580	662	67	45	0	1'371
Sorties de valeurs	0	0	0	0				0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	23	23	49	620	662	67	45	1'758	3'202
Ajustements cumulés au 01.01.	0	0	-8	-10	0	0	0	-35	-53
Amortissements	-6	-6	-12	-16	-537	-13	-15	-35	-629
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0			0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-6	-6	-20	-26	-537	-13	-15	-70	-683
Valeur comptable nette au 31.12.2014	17	17	29	594	125	54	30	1'688	2'519

	Immobilisation incorporelles		Immobilisations corporelles						Total
	Logiciel informatique	Total	Véhicule	Véhicule Défense Incendie	Véhicule missions de secours	Mobilier et installation	Matériel informatique	Immeuble	
Valeur comptable nette au 01.01.2013	387	387	0	0	0	0	0	1'758	1'758
Valeur d'acquisition au 01.01.	1'737	1'737	0	0	0	0	0	1'758	1'758
Entrées de valeurs	0	0	33	41	0	0	0	0	73
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	1'737	1'737	33	41	0	0	0	1'758	1'831
Ajustements cumulés au 01.01.	-1'350	-1'350	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	-387	-387	-8	-10	0	0	0	-35	-53
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-1'737	-1'737	-8	-10	0	0	0	-35	-53
Valeur comptable nette au 31.12.2013	0	0	24	31	0	0	0	1'723	1'778

6 Provisions techniques d'assurance

	01/01/2014	Attributions	Utilisations	31/12/2014
Sinistres Feu bruts	18'776	0	4'407	14'369
– part de la réassurance	0	0	0	0
Sinistres Feu nets	18'776	0	4'407	14'369
Sinistres Eléments naturels bruts	21'246	0	8'782	12'464
– part de la réassurance	0	0	0	0
Sinistres Eléments naturels nets	21'246	0	8'782	12'464
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime (*)	0	0	0	0
Total	40'022	0	13'189	26'833

	01/01/2013	Attributions	Utilisations	31/12/2013
Sinistres Feu bruts	10'303	8'474	0	18'776
– part de la réassurance	0	0	0	0
Sinistres Feu nets	10'303	8'474	0	18'776
Sinistres Eléments naturels bruts	1'474	19'772	0	21'246
– part de la réassurance	0	0	0	0
Sinistres Eléments naturels nets	1'474	19'772	0	21'246
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime (*)	3'527	0	3'527	0
Total	15'304	28'245	3'527	40'022

7 Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

	Engagement statutaire UIR	CIREN (*)	POOL(*)	Total
Etat au 01.01.2014	6'327	16'785	14'903	38'014
Utilisations				0
Attributions				0
Dissolutions				0
Etat au 31.12.2014	6'327	16'785	14'903	38'014
Etat au 01.01.2013	5'726	17'220	15'195	38'142
Utilisations				0
Attributions				0
Dissolutions				0
Etat au 31.12.2013	5'726	17'220	15'195	38'142

	2014	2013
Provisions nécessaires		
Obligations envers la CIREN	16'785	17'220
Obligations statutaires envers l'UIR	6'327	5'726
Obligations envers le POOL	14'903	15'195
Total des provisions nécessaires	38'014	38'142
déjà en provision selon bilan	-38'014	-38'142
Total des provisions manquantes	0	0

8 Provisions non techniques

	01.01.2014	Attributions	Dissolutions	31.12.2014
Fonds lutte contre les dommages	12'932	2'451	0	15'383
Provision restructuration	473	0	-473	0
Fonds pour la prévention	2'249	776	0	3'025
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'862	0	0	1'862
Provision promesses pour subventions	1'572	599	0	2'172
Provision vacances et heures supplémentaires	187	0	-22	166
Provision Prevoyance.ne	5'738	0	-836	4'903
	25'014	3'826	-1'330	27'510
Fonds des missions de secours	0	5	0	5
Total	25'014	3'831	-1'330	27'515

	01/01/2013	Attributions	Dissolutions	31/12/2013
Fonds lutte contre les dommages	9'741	3'191	0	12'932
Provision restructuration	1'034	0	-561	473
Fonds pour la prévention	1'148	1'101	0	2'249
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'862	0	0	1'862
Provision promesses pour subventions	1'673	0	-100	1'572
Provision vacances et heures supplémentaires	120	67	0	187
Provision Prevoyance.ne	5'738	0	0	5'738
Total	21'316	4'359	-662	25'014

9 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

	01.01.2014	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.2014
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	22'150	827			22'978

	01.01.2013	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.2013
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	21'274	876			22'150

RLAB article 102 al. 2: La Chambre définit le plan stratégique d'allocation des actifs en fonction de l'évolution des marchés financiers.

RLAB article 102 al. 3: La part des placements en liquidités et revenus fixes, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieure aux deux tiers de l'ensemble des placements

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2014	87,32%
Part des placements en francs suisses au 31.12.2014	93,68%

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend:

a) de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.

b) de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 35% alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5%.

Taux moyen de provision requis	10,325%
Représentant un montant de	22'978
Provision à fin 2012	22'150

	2014	2013
Provision nécessaire au 31.12	-22'978	-22'150
déjà mis en provision selon bilan	22'978	22'150
Provision manquante au 31.12	0	0

Annexes

Chiffres en milliers de francs	31/12/2014	01/12/2013
10 Passifs de régularisation	5'917	4'507
Primes encaissées d'avance	3'910	3'443
Passifs transitoires	2'006	853
Autres passifs transitoires	0	210
11 Dettes	5'270	4'515
Engagement envers des réassureurs	9	313
Le réassureurs mentionné ici (UIR) est aussi une organisation liée	9	313
Engagement envers des organisations liées	697	1'096
Canton de Neuchâtel	0	1
CCNC	0	37
OFROU	697	1'058
Autres dettes	4'564	3'105

Commentaires au compte de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs	2014 01.01. - 31.12	2013 01.01. - 31.12
12 Primes de réassurance	-4'264	-3'692
UIR primes de réassurance Feu	-1'457	-1'162
UIR primes de réassurance Éléments naturels	-1'854	-1'583
POOL mise de fonds	-953	-958
UIR bonus prime	0	11
13 Charges nettes des sinistres	-10'113	-28'190
Charges nettes Feu	-8'631	-17'823
Charges nettes Éléments naturels	-7'305	-25'943
Charges nettes Ciren	206	136
Produit de la réassurance	5'295	15'410
Recours sur sinistres	323	31
14 Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	127	4'242
Provision rabais s/primes futures	0	3'527
Provision Ciren	435	0
Pool dommages sismiques	292	0
Engagement statutaire UIR	-600	168
Participation au capital du Pool	0	547
15 Charges d'exploitation	-4'130	-4'357
Frais d'estimations	-1'078	-1'004
Charges du personnel	-2'295	-2'294
Amortissements	-20	-395
Autres charges d'exploitation	-737	-663

Informations sectorielles

Chiffres en milliers de francs	2014 01.01. – 31.12	2013 01.01.–31.12	Différence
16 Assurance			
Résultat technique			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	26'565	22'510	4'054
Primes de la réassurance	-4'264	-3'692	-572
Primes nettes d'assurance	22'300	18'818	3'483
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-8'309	-17'792	9'484
Part de la réassurance	908	4'149	-3'241
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-7'401	-13'644	6'243
Charges liées aux sinistres Éléments naturels	-7'099	-25'807	18'709
Part de la réassurance	4'387	11'261	-6'874
Charges nettes liées aux sinistres Éléments naturels	-2'711	-14'546	11'834
Total net des charges liées aux sinistres	-10'113	-28'190	18'077
Modifications des provisions techniques	0	3'527	-3'527
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	127	715	-588
Charges d'exploitation			
Salaires	-2'692	-2'693	1
Charges sociales	-580	-527	-53
Autres charges de personnel	-101	-78	-22
Total des charges de personnel	-3'373	-3'299	-74
Charges des locaux	-161	-150	-12
Charges d'administration	-190	-196	6
Charges d'informatique	-405	-712	307
Total des charges administratives	-757	-1'058	302
Total des charges d'exploitation	-4'130	-4'357	227
Autres produits d'exploitation	60	84	-23
Résultat technique	8'246	-9'403	17'649

Chiffres en milliers de francs	2014 01.01. – 31.12	2013 01.01.–31.12	Variation
17 Prévention des dommages			
Produits			
Contribution pour la prévention	4'095	4'020	76
Autres recettes	0	0	0
Total des produits	4'096	4'020	76
Charges			
Subsides pour mesures constructives et techniques	-933	-1'053	120
Subvention pour adductions	-79	-64	-15
Contribution au fonds cantonal des eaux	0	-100	100
ECAPi	-76	-77	1
Frais prévention Éléments naturels	-40	5	-45
Frais de personnel et administratifs	-1'238	-1'379	140
Divers	-354	-351	-3
Total des charges	-2'721	-3'019	298
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-776	-1'101	325
Variation provision promesses pour subventions	-599	100	-700
Total variation des provisions non techniques	-1'375	-1'001	-375
Résultat pour la prévention des dommages	0	0	0

Annexes

Chiffres en milliers de francs	2014 01.01.-31.12	2013 01.01.-31.12	Variation
18 Lutte contre les dommages			
Produits			
Contribution pour la défense incendie	5'119	5'024	95
Contribution des assureurs privés	955	1'068	-113
Contribution OFROU	98	49	49
Autres recettes	309	235	74
Total des produits	6'481	6'376	105
Charges			
Formation sapeurs-pompiers	-920	-783	-137
Subventions SIS et CS	-378	-412	35
Subsides cantonaux aux SIS et CS	-182	-254	72
Subsides divers défense incendie	-62	-224	161
Constructions	-300	-300	0
Véhicules	-157	-95	-62
Achats de matériel et frais d'entretien	-454	-490	37
Recharges d'extincteurs	-6	-6	0
Réseau d'alarme	-57	-57	1
Frais de restructuration	-490	-561	71
Inspection	-54	-38	-16
Collaboration avec la Police cantonale	51	-91	141
Informatique	-138	0	-138
Participation frais admin. service du feu	0	-200	200
Frais de personnel et administratifs	-1'315	-1'026	-289
Divers	-40	-90	49
Total des charges	-4'503	-4'628	125
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement / attribution à la provision pour restructuration	473	561	-88
Ajustement au fonds pour la lutte contre les dommages	-2'451	-2'309	-142
Total variation des provisions non techniques	-1'978	-1'748	-230
Résultat pour la prévention des dommages	0	0	0
Total de la prévention et de la lutte contre les dommages	0	0	0

Chiffres en milliers de francs

	2014 01.01.-31.12	2013 01.01.-31.12	Variation
--	----------------------	----------------------	-----------

19 Missions de secours

Produits

Facturation aux Communes	1 765	0	1 765
Contribution Ofrou	429	115	314
Contribution Detec	48	0	48
Facturation interventions	170	0	170
Total des produits	2 412	115	2 296

Charges

Charges salariales	-1 253	0	-1 253
Formation	-62	0	-62
Locaux	-101	0	-101
Frais d'interventions	-70	0	-70
Soldes sapeurs-pompiers volontaires	-40	0	-40
Véhicules	-688	0	-688
Equipement et matériel	-144	-115	-29
Frais gestion	-38	0	-38
Frais divers	-11	0	-11
Total des charges	-2 407	-115	-2 291

Variation des provisions non techniques

Prélèvement / attribution à la provision pour restructuration	-5	0	-5
Total variation des provisions non techniques	-5	0	-5

Résultat des missions de secours

	0	0	0
--	----------	----------	----------

Annexes

Chiffres en milliers de francs	2014 01.01. – 31.12	2013 01.01.–31.12
20 Produits des placements de capitaux	14'774	11'462
Produits des actions suisses	2'759	3'697
Dividendes	742	397
Gains réalisés	1'683	223
Gains non réalisés	333	3'077
Produits des actions étrangères	2'020	1'630
Dividendes	126	136
Gains réalisés	1'754	461
Gains non réalisés	140	1'033
Produits des immeubles	2'345	2'343
Produits	2'345	2'343
Produits des fonds immobiliers	1'849	320
Dividendes	369	269
Gains réalisés	46	3
Gains non réalisés	1'434	49
Produits des obligations suisses	4'296	2'774
Produits des intérêts	2'326	2'382
Gains réalisés	187	13
Gains non réalisés	1'783	378
Produits des obligations étrangères	1'362	602
Produits des intérêts	258	187
Gains réalisés	79	82
Gains non réalisés	1'026	332
Produits de l'alternatif	40	32
Produits des intérêts	4	0
Gains réalisés	37	0
Gains non réalisés	0	32
Prêts	32	32
Produits des intérêts	32	32
Produits des liquidités	70	32
Produits des intérêts	70	32

Chiffres en milliers de francs	2014 01.01. – 31.12	2013 01.01.–31.12
21 Charges sur placements de capitaux	-5'541	-5'349
Charges sur actions suisses	-199	-37
Pertes réalisées	-129	-11
Pertes non réalisées	-69	-27
Charges sur actions étrangères	-522	-257
Pertes réalisées	-508	-70
Pertes non réalisées	-14	-187
Charges sur immeubles	-695	-1'633
Charges des immeubles	-695	-1'633
Charges sur fonds immobiliers	0	-705
Pertes réalisées	0	-3
Pertes non réalisées	0	-702
Charges sur obligations suisses	-2'829	-1'725
Pertes réalisées	-769	-258
Pertes non réalisées	-2'060	-1'467
Charges sur obligations étrangères	-671	-542
Pertes réalisées	-12	-21
Pertes non réalisées	-659	-521
Alternatifs	0	-6
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	-6
Charges sur prêts	0	0
Charges sur liquidités	0	0
Charges liées aux placements de capitaux	-627	-444
Frais gestion	-525	-438
Frais de transactions	-102	-6

Chiffres en milliers de francs	2014 01.01. – 31.12	2013 01.01.–31.12
22 Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions	9'233	6'114
Résultat des actions suisses	2'560	3'660
Résultat des actions étrangères	1'498	1'373
Résultat des immeubles	1'650	710
Résultat des fonds immobiliers	1'849	-385
Résultat des obligations suisses	1'468	1'049
Résultat des obligations étrangères	692	60
Résultat des placements alternatifs	40	26
Résultat des prêts	32	32
Résultat des liquidités	70	32
Charges liées aux placements de capitaux	-627	-444
23 Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-827	-876



Annexes aux comptes annuels

Valeurs d'assurance-incendie (indices 110 en 2013 et 2012)	Exercice 2014	Exercice 2013
Place Pury 3, Neuchâtel	2'556'190.52	2'556'190.52
Grande Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	1'924'484.05	1'924'484.05
Rue Pourtalès 13 et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	8'485'000.00	8'485'000.00
Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'404'315.20	2'404'315.20
Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	4'890'000.00	4'890'000.00
Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	5'720'000.00	5'720'000.00
Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2'468'400.00	2'468'400.00
Place de la Gare 4, Neuchâtel	7'180'000.00	7'180'000.00
Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3'344'110.41	3'344'110.41
Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	2'106'757.98	2'106'757.98
Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'231'905.26	3'231'905.26
Clos-Pury 15, Couvet	8'641'559.32	8'641'559.32
Installation d'exercices, La Presta, Couvet	1'595'524.20	1'595'524.20
Total	54'548'246.94	54'548'246.94

Engagements de prévoyance

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: "Prévoyance.ne") est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

Prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Chiffres-clés (connus lors de l'établissement des comptes)

	31.12.2013	01.01.2012	Évolution
Fortune de la Caisse (actifs - passifs non actuariels)	2'993'598'626.72	2'810'780'236.70	182'818'390.02
Engagements de prévoyance	5'037'698'523.80	4'922'132'400.35	115'566'123.45
Découvert technique selon art. 44 OPP2	-2'044'099'897.08	-2'111'132'400.35	67'252'266.57
Degré de couverture	59.4%	57.1%	2.3%

La part du découvert technique au 31.12.2013 imputable à l'ECAP est de CHF 7'872'203.56.-

Mesures de recapitalisation validées par le Grand Conseil

Les mesures de recapitalisation, négociées par les partenaires sociaux et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de Prévoyance.ne, sont les suivantes: élévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes en cours, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs.

Affaires juridiques en suspens

Un litige, en attente de jugement, sur des honoraires d'architecte liés à la reconstruction d'un bâtiment, ainsi qu'un recours sur indemnisation de sinistre sont pendants. Pour couvrir ce risque, une provision de CHF 26'500.- a été constituée.

Transactions avec des personnes ou des organisations liées

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes :

- L'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP),
- Prévoyance.ne,
- Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- Office fédérale des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel,
- Camerimo SA

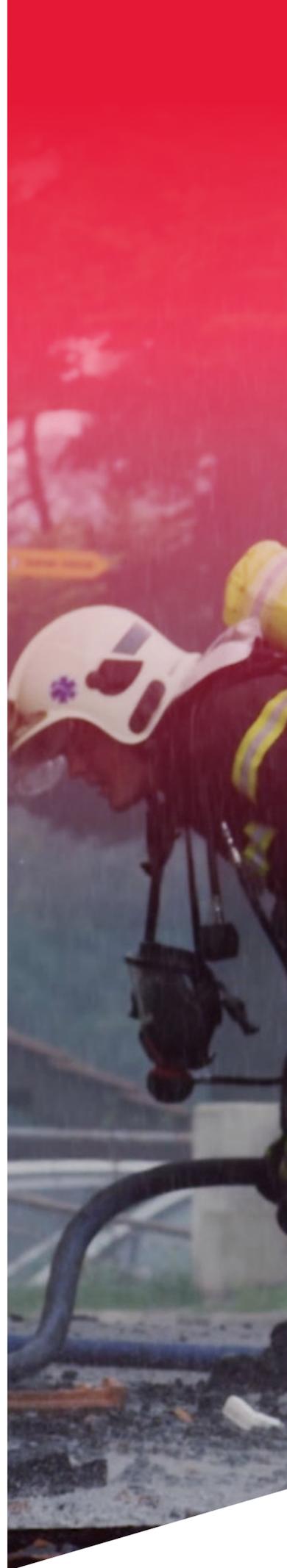
Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de nature juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux, sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

Gestion des risques et contrôle interne

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes-rendus réguliers.





Impressum

Mai 2015

Photos extraites d'une video de TOAST Productions
Conception et réalisation graphique : Rouge de Mars, Neuchâtel
Rédaction : ECAP Neuchâtel

